

Henrichemont Le Mag n°4

www.henrichemont.fr



Centre culturel Victor Hugo



Mars 2021

Sommaire



Page 2 :

Culture
Marchés nocturnes

Page 3 :

Le mot du Maire
Nouveaux commerces - artisans

Page 4 :

Environnement

Page 5 :

Travaux

Page 6 :

Vie de la commune - En bref

Page 7 :

Partenaire de la communauté
de communes

Page 8 :

Sécurité

Culture



Centre culturel Victor Hugo

Le centre culturel Victor Hugo est en cours de construction et de réfection à l'emplacement de l'ancienne école des filles, rue Victor Hugo. L'avancement des travaux est satisfaisant. Ces travaux pris en charge par la communauté de communes sont subventionnés à 70 %, par le conseil régional, l'état et le département, pour un budget total estimé à 2.034.975 € HT.

Vous y trouverez une école de musique, une salle de spectacle, une ludothèque ainsi qu'une médiathèque.

Le centre culturel Victor Hugo devrait ouvrir ses portes en septembre. Nous vous tiendrons au courant.

Découvrez à quoi ressembleront les locaux de l'école de musique, de la médiathèque et de la salle de spectacle sur <https://terresduhautberry.fr/projet-de-lespace-culturel-victor-hugo-a-henrichemont/>

Couverture : école des filles, carte postale ancienne des années 1920, travaux depuis 2020, dessin à l'encre du bâtiment en 2019, photos issues de la vidéo du projet de la Sem Territoria.

Marchés nocturnes



Cette année, la municipalité innove avec 3 marchés nocturnes les vendredis 30 juillet, 6 et 13 août. La première réunion du comité de pilotage a eu lieu le jeudi 4 mars et le projet s'affine.

Le centre-ville sera entièrement fermé à la circulation et une déviation sera mise en place. Un certain nombre de commerçants et artisans sont déjà inscrits ou se disent intéressés pour un ou trois vendredis : livres sculptés, maroquinier, tabliers de potier, peintre, écrivain, photographe, brodeuse, bijoux fantaisies, tourneur sur bois, écrivain public, poussette de marché, sans oublier les potiers de La Borne et des alentours.

Les associations, elles aussi, se mobilisent. Certaines envisagent des démonstrations, d'autres d'animer le marché (bals, musique) ou d'aider à la mise en place des marchés. Les Baladins de la Principauté seront présents chaque vendredi avec un défilé puis une visite contée.

Un calendrier sera établi afin d'équilibrer la nature des exposants et les animations.

Le prochain bulletin municipal donnera toutes les informations relatives à ces marchés nocturnes.





Vaccination à Henrichemont : 204 personnes ont pu en bénéficier

C'est le 22 janvier dernier, en cet fin d'après-midi, que le préfet du Cher nous a informé du référencement de notre commune, comme centre de vaccination temporaire contre la Covid 19.

La semaine précédente, la préfecture avait, en effet, lancé auprès des communes du département, un appel à candidature, pour organiser 2 jours de vaccination, destinés aux personnes de plus de 75 ans et notamment à celles à mobilité réduite.

L'ensemble de l'équipe municipal se mobilisa alors pour déposer, sans délai, un dossier le plus complet possible, qui 5 jours plus tard fut approuvé par les autorités de l'état et par l'Agence Régionale de Santé.

Henrichemont et Dun sur Auron, furent les 2 premières communes du Cher à avoir été choisies pour cette mission tant attendue.

204 volontaires, dont 170 Henrichemontais et Henrichemontaises, soit 10 % de la population de la commune, ont ainsi pu recevoir, les 06 et 07 février dernier la première injection du Vaccin Pfizer - BioNtech.

4 semaines après, les 2 jours de rappel, pour la seconde injection, ont mobilisé les mêmes effectifs et la même organisation.

Au-delà de la satisfaction unanime et de l'enthousiasme général qui ont accompagné ces journées, une perspective de sortie de crise sanitaire existe dorénavant.

Je tiens à remercier tout d'abord la préfecture du Cher et l'Agence Régionale de Santé pour leur confiance.

Je tiens à remercier également toutes celles et

tous ceux qui ont participé ou contribué à cette opération : médecins, infirmiers et pharmaciens, personnel de la municipalité, élus et bénévoles.

L'échelon communal aura ici confirmé toute sa pertinence, pour accélérer la protection de nos aînés, potentiellement les plus fragiles vis-à-vis de cette épidémie.

Notre commune a montré ainsi ses capacités de mobilisation, d'organisation et d'initiative, au service d'une cause essentielle, la santé de nos concitoyens.

Les prochains mois et la montée en puissance des populations vaccinées, nous permettra, dans un avenir que nous espérons proche, d'atteindre l'immunité collective.

Notre histoire contemporaine en est la preuve, la vaccination constitue le moyen le plus rapide et le plus fiable pour sortir de cette crise sanitaire.

Nous n'hésiterons pas, à l'avenir, à saisir toutes les opportunités qui se présenteront pour continuer à œuvrer dans ce sens.

Je vous engage à respecter scrupuleusement les mesures de protection et à appliquer les gestes barrières.

Protégez vous.

Gilles Bureau

Maire d'Henrichemont



Nouveaux commerces - artisans



Les tabliers de Marie-Louise Création de tabliers, pièces uniques

10 chemin des Usages
La Borne
18220 Morogues

www.lestabliersdemarielouise.com
lestabliersdemarielouise@gmail.com
Visites sur rendez-vous.
Présents sur Facebook et Instagram.



Contacts :

Mairie : 02 48 26 70 04
mairiehenrichemont@orange.fr
www.henrichemont.fr

Réseaux sociaux :

www.facebook.com/mairiehenrichemont/
www.instagram.com/mairiedhenrichemont

Application mymairie :

Télécharger l'appli via App Store ou Google play en tapant Henrichemont au niveau de la recherche.



L'entretien de l'espace public

Au fil des années, l'utilisation des herbicides, technique facile et rapide avait permis de réduire sensiblement le temps d'entretien de la commune.

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, pesticides) par les collectivités locales. Quelques dérogations existent encore pour certains lieux (cimetières, stades) mais elles prendront fin courant 2022.

Ce changement fondamental exige de réfléchir à d'autres méthodes de travail et d'organisation pour parvenir à un niveau d'entretien convenable sans alourdir le volume d'heures qui lui sont consacrées. Pour que l'on respecte cette nouvelle donne, en 2017, la commune a élaboré avec le Concours de la Chambre d'Agriculture un « Plan de Gestion Différenciée » des espaces communaux. Agents municipaux et élus de la précédente mandature ont participé à son élaboration. Le programme que notre municipalité entend mettre en œuvre se décline sous 3 axes.

1. La mise en œuvre d'un Plan de Gestion Différenciée de l'espace public



Entretien de l'étang

Ce plan définit des priorités pour l'entretien des espaces publics, l'accent étant mis sur le centre-ville (place Henri IV, église, places secondaires), puis sur la voirie principale et ses abords, enfin sur les espaces de loisirs (stade, Jeu de Paume, étang...).

Ce plan (consultable en Mairie) préconise :

- De concentrer les efforts sur les espaces prioritaires en revenant à des techniques manuelles nécessitant plus de main d'œuvre (balayage, désherbage). En contrepartie, pour ne pas grever les charges de personnel, les opérations sur d'autres espaces seront allégées. La tonte y sera moins régulière et les plantes sauvages tolérées. Cette nouvelle manière a aussi pour objectif de favoriser la biodiversité, par exemple le retour des insectes pollinisateurs.

- D'utiliser de nouvelles méthodes de fleurissement pour agrémenter l'espace public :

- Installation de plantes vivaces en complément ou remplacement des fleurs annuelles dans les massifs.

- Implantation de plantes vivaces, jachères fleuries le long des murs, sur des trottoirs peu passants ou dégradés. À terme ces plantes coloniseront les espaces aujourd'hui occupés par les adventices que l'on doit « débroussailler » plusieurs fois dans l'année.

Pour conforter la mise en œuvre de ce plan, une formation de 5 jours dispensée par « Nature 18 » qui rassemble agents techniques et élus, est en cours.

En parallèle, nous travaillons avec des pépiniéristes paysagistes qui nous accompagnent dans ces changements.

2. L'aménagement de l'espace

La qualité du cadre de vie dépend aussi de la qualité des aménagements. De nombreux sont vieillissants, certains trottoirs fortement dégradés. Leur rénovation est étudiée dans le cadre de l'opération « Petite Ville de Demain » pour laquelle la candidature de notre commune a été retenue. Le CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Environnement) nous propose également des pistes pour rendre la place Henri IV plus attrayante.



Élagage au Jeu de Paume

Ces actions, qui demandent un financement conséquent, seront conduites sur le long terme ou intégrées à d'autres programmes de travaux à venir.

Une de nos priorités concerne l'aménagement du Jeu de Paume.

3. L'implication des habitants

L'entretien de la ville est aussi l'affaire de tous. Ainsi allons-nous mettre en œuvre plusieurs actions pour vous y associer :

- Dans un premier temps, comme cela se pratique dans d'autres communes, nous organiserons une journée de ramassage des déchets et de nettoyage de la ville. Elle aura lieu le samedi 15 mai : canettes, masques et autres débris souillent nos espaces publics et les bas-côtés de nos voiries.

Nous associerons à cette journée de sensibilisation les scolaires, l'espace jeunes et bien sûr l'ensemble des volontaires disponibles. Rendez-vous à 8h 30 à la mairie.

- Puis nous mettrons en place des « journées de fleurissement ». Décentralisées en différents quartiers de la commune, elles auront pour objectif d'embellir une partie de l'espace public, par exemple un trottoir, une bordure de mur, un talus, de partager et vulgariser diverses techniques de fleurissement. Si vous avez des idées, des souhaits, nous sommes à votre écoute. Dans ce cadre, des semences seront distribuées aux habitants volontaires.



Nettoyage de la place après le marché

Espérons que les contraintes sanitaires nous permettront de mettre en œuvre cette partie du programme, et de faire de ces moments des temps de rencontre et de partage conviviaux.

Nous appelons également chacun et chacune à participer à cet objectif d'une ville propre où il fait bon vivre en entretenant régulièrement la partie du trottoir devant son habitation (arrêté municipal N° 2012-083).

Projet de jardin partagé

Sous l'égide du Conseil municipal, une équipe participe à l'élaboration d'un projet de jardin partagé ou participatif.

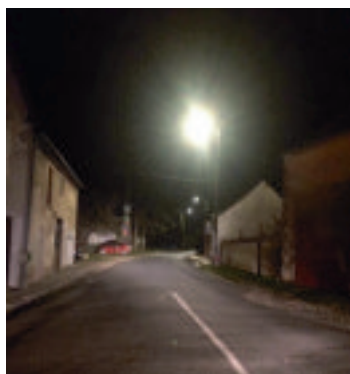
Les habitants intéressés par ce projet peuvent se renseigner à la mairie.

Travaux



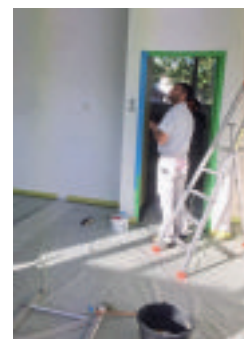
Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable aux Gatés seront terminés fin mars, y compris la reprise de la chaussée, à moins que les conditions météorologiques ne soient défavorables.

Un espace de stationnement réservé aux vélos vient d'être aménagé, derrière le panneau lumineux, face à l'épicerie Henri IV. Nous envisageons d'en installer d'autres suivant les besoins.



Durant les vacances d'hiver, une salle de classe de l'école primaire a été repeinte par les services techniques. La réfection des autres salles sera échelonnée dans le temps.

Les travaux concernant le réseau d'éclairage public à La Borne sont terminés. Ils ont été réalisés grâce au partenariat avec le Syndicat d'Énergie du Cher et l'entreprise CITEOS. Les luminaires ont été changés pour un éclairage plus naturel et plus économique.



Peinture à l'école

Un nouvel éclairage à La Borne



Recherche d'un médecin

L'objectif numéro 1 de la municipalité est de trouver au moins un nouveau médecin pour la commune. À ce jour, de nombreuses pistes ont été explorées, sans résultat. Toutefois, les recherches continuent et tout sera mis en œuvre pour découvrir la ou les personnes qui s'installeront dans notre belle campagne.

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux auront lieu les 29 mars, 3 mai et 4 juin. Toutefois ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Les dates effectives seront indiquées environ une semaine à l'avance sur le site de la commune, l'application mymairie, la page Facebook et le panneau numérique. Si vous ne possédez pas ces moyens de communication et que vous souhaitez être présent à un conseil municipal, nous vous conseillons de prendre contact avec la mairie quelques jours avant la date prévisionnelle afin de vérifier si le conseil prévu est maintenu à la date indiquée.

État-civil

Certaines et certains d'entre vous ont certainement été surpris de ne plus trouver l'état-civil dans le bulletin. De nouvelles lois régissent les données personnelles et notamment Le Règlement Général sur la Protection des Données, un texte européen destiné, comme son nom l'indique, à protéger les données des citoyens. De plus, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) stipule que « Les données personnelles enregistrées par les services d'état civil, à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte, ne doivent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires habilités (administrations, délégataires ou particuliers qui en font la demande) en vertu de dispositions légales, dans les conditions et pour les finalités prévues par celles-ci. » Par conséquent, pour se conformer à ces règles, la municipalité a décidé de ne plus rendre public les naissances, mariages et décès.



Matériel

La commune vient de recevoir une nouvelle épareuse pour remplacer l'ancienne qui nécessitait de lourdes réparations. La nouvelle machine permettra de travailler plus rapidement avec une meilleure ergonomie pour le chauffeur du tracteur. Pour rappel, ce sont plus de 50 kms, de routes et chemins que nous devons entretenir.

Une fois déduite la reprise de l'ancien appareil, l'investissement est de 32 000 € TTC.

Le village de potiers

À La Borne les ateliers préparent des cuissons, des événements, tous les jours, toute l'année. Aucune bonne raison pour cesser le travail. Les week-ends, encore plus de lieux ouverts. Si vous désirez voir un endroit spécifique, téléphonez auparavant pour assurer vos rencontres. Toujours possible de visiter le centre céramique. Au niveau des commerces de bouche, la boulangerie et l'épicerie vous accueillent à leurs horaires habituels.

Élagage

L'élagage du jeu de Paume, qui n'a pas été effectué depuis de nombreuses années, va être réalisé prochainement par l'Entreprise Gault. Il comprendra :

- un élagage d'entretien des arbres bordant le parc,
 - une taille douce des grands arbres.
- Pour certains, cette taille sera complétée par la pose ou le remplacement d'haubans destinés à les renforcer et à améliorer la sécurité du lieu.

Participation citoyenne

Le mardi 26 janvier à 10h à la salle polyvalente, a été signée la convention « participation citoyenne » en présence de Gilles Bureau, maire d'Henrichemont, Régine Leduc, Sous-Préfète du Cher et secrétaire générale de la Préfecture du Cher, Madame Frey, commandante de gendarmerie de Bourges, Monsieur Renard, adjudant-chef de la brigade de gendarmerie d'Henrichemont, ainsi que d'élus et tous les correspondants « Participation citoyenne ». Si vous souhaitez en savoir plus sur la participation citoyenne nous vous invitons à relire le bulletin municipal n°3 de décembre 2020.



Redevance Incitative

La Communauté de Communes vous a déjà apporté beaucoup d'informations tant au niveau pratique qu'au niveau tarifaire. Toutefois, vous nous interpellez souvent sur des points particuliers. Voici quelques-unes des réponses aux questions que vous vous posez.

- Pour les personnes ne disposant pas de bacs, les dépôts aux points d'apports volontaires (sacs de 50 l) sont limités à 26 par an, par membre de famille déclaré. 1 pers : 26 dépôts, 2 pers, 52 dépôts, 3 pers 78 dépôts, etc.). Au-delà, chaque dépôt sera facturé, 4€. Attention, 1 ouverture avec la carte = 1 dépôt. Colonne de tri sélectif : dépôts illimités et gratuits.
- Vous avez reçu de la famille ou des amis. Vos bacs débordent exceptionnellement. Vous pouvez accéder aux points d'apports volontaires avec votre carte de déchetterie, mais attention, si le dépôt pour le tri sélectif est gratuit, pour les déchets ménagers, chaque ouverture vous sera facturée 4,00 €, qui seront ajoutés à votre facture de régularisation.
- Vous n'avez pas, ou plus de place pour ranger vos bacs. Vous pouvez opter pour un accès aux points d'apports volontaires. Il suffit de contacter la Communauté de Communes qui programmera votre carte et viendra reprendre vos bacs. L'inverse est possible aussi.
- La redevance incitative est à la charge du locataire. Elle est obligatoire. Il appartient au propriétaire de lui faire part des démarches à effectuer auprès de la Communauté de Communes pour se faire connaître et s'équiper de sa carte, de ses bacs.
- Votre famille a changé de composition. Les bacs sont ou trop grands ou trop petits. Prévenez alors la Communauté de Commune, elle changera vos bacs et recalculera votre tarif.
- Sur présentation d'un certificat médical, qui spécifie que vous êtes tenus d'utiliser des protections ou des pansements volumineux, vous pouvez bénéficier d'un bac adapté à votre situation. Le tarif restera inchangé.
- Les Points d'Apports Volontaires sur la commune sont situés à l'entrée de l'Impasse des Soupirs (face au n°5 de la rue des Soupirs), à la salle des Tanneurs (rue des billets), et en face de la Maison de retraite (rue des Quatre Nations), à La Borne, route de la Chapelotte. Ils reçoivent chacun 3 colonnes : déchets ménagers, tri sélectif, verre.



- 2 points de dépôt de verre supplémentaires sont installés sur la Commune : parking d'Intermarché (en haut du parking), au lieu dit Les Bassins, rue Verte. À l'étang du Petit Bois, route des Aix, nous prévoyons d'y disposer aussi un dépôt de verre.
- Le point de collecte situé au stade (rue des Goths) a été supprimé.
- Merci de nous informer des dépôts sauvages que vous constatez, comme de tout autre dysfonctionnement. Plus vite vous nous le signalez, plus vite nous pouvons intervenir ou faire remonter à la Communauté de Commune.
- Pour tout incident, vols, dégradations etc, merci de

contacter la Communauté de Communes qui assure la maintenance des équipements.

- Coordonnées de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry :
31 bis route de Rians, Les Aix d'Angillon, téléphone : 02 48 64 75 75

Informations légales

Henrichemont Le Mag

Directeur de publication : G. Bureau, Maire d'Henrichemont

Comité de rédaction : Florence Semence, les membres de la commission Information et Communication

Crédit photo : les membres de la commission, la communauté de communes Terres du Haut Berry, la Sem Territoria

Imprimeur : Imprimerie du Mont Henri, 6 rue de Sully, 18250 Henrichemont

Juin 2021 - Tirage : 1 150 exemplaires

ISSN : en cours



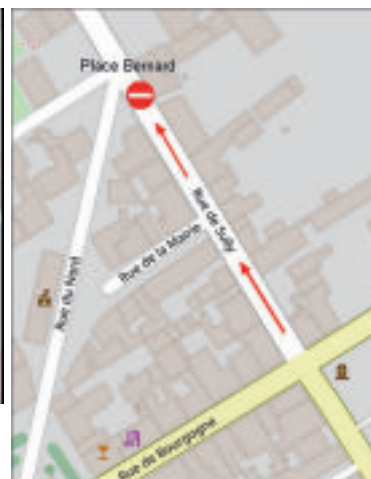
Au cours des réunions qui ont précédé l'élection municipale, vous avez été nombreux à nous demander de renforcer la sécurité routière.

Nous y avons réfléchi au sein de la Commission Travaux. En plus des changements déjà intervenus autour de l'école, plusieurs autres améliorations ont été actées et validées par le Conseil Départemental lorsque cela était nécessaire.

Sens uniques

Les changements suivants interviendront dès le 10 mai.

- La rue de Sully passe en sens unique depuis la rue de Bourgogne à la place Bernard.
- La rue Basse passe en sens unique dans le sens de la montée.



Stationnement, dès le 10 mai

- Changement de côté du stationnement rue Dauphine pour améliorer la visibilité au sortir de la rue du Marronnier. Un arrêt « minute » sera créé devant la pharmacie.
- Pour éviter les blocages réguliers, le stationnement dans la rue de Bourgogne devient unilatéral du côté des numéros pairs.

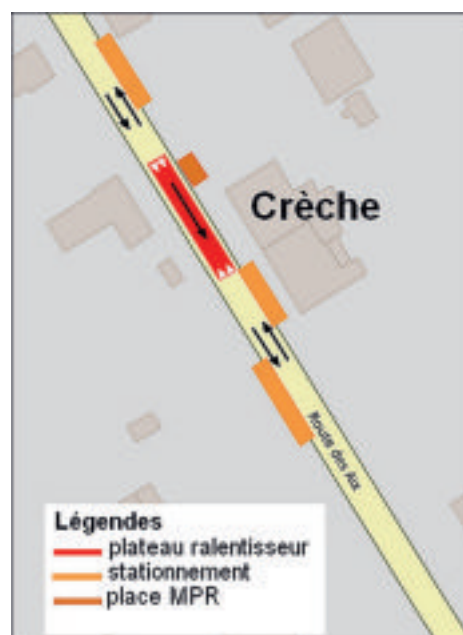
Aménagements de Sécurité :

Un plateau ralentisseur va être créé au niveau de la crèche « Les P'tits Souliers ».

Ce dispositif sera complété par 2 autres aménagements :

- la création de places de parking au niveau de la crèche,
- la réalisation de 2 écluses en amont entre les 79 et les 83 route des Aix.

Ces aménagements sont budgétés à la hauteur de 35 010,00 €.



Un **plateau ralentisseur** sera également créé **route d'Achères**, au niveau de la recyclerie lorsque la reprise de la chaussée de la rue de Verdun sera effectuée à l'issue des travaux d'assainissement prévus.